

TRIATHLON VERT D'ORTHEZ-BIRON 2019



Règlement

✓ Organisation

Le triathlon Vert du lac d'Orthez-Biron est organisé par l'association Pau Pyrénées Aventure.

Site internet de l'association : <https://paupyreneesaventure.jimdo.com>

Site internet de l'événement : <https://triathlonvertdulacorthezbiron.jimdo.com>

✓ Présentation des courses

4 formats de courses différents sont proposés. Les sections de natation s'effectuent dans le lac d'Orthez-Biron avec un départ groupé depuis la plage. Les parcours VTT quand à eux alternent entre des passages sur des chemins roulants et des sentiers monotraces plus techniques. Les parcours à pieds se font sur les chemins aux alentours du lac.

Ci-dessous le détail des distances des différentes courses :

- **Triathlon XS**

Natation : 250 m / VTT : 6 km / Course à pieds : 2 km

- **Triathlon M**

Natation : 750 m / VTT : 20 km / Course à pieds : 5 km

- **Duathlon Avenir 1 (6-9 ans)**

Course à pieds : 0,25 km / VTT : 1 km / Course à pieds : 0,25 km

- **Duathlon Avenir 2 (10-11 ans)**

Course à pieds : 0,50 km / VTT : 2 km / Course à pieds : 0,50 km

✓ Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se feront par internet sur le site de Pyrénées Chrono (<http://www.pyreneeschrono.fr>) à partir du **lundi 03 juin 2019** jusqu'au **samedi 28 septembre 2019** à 18h ou sur place le jour de l'épreuve en fonction des places restantes disponibles.

Les tarifs des inscriptions seront évolutifs (voir tableau ci-dessous) :

	Pyrénées Chrono (internet)		Sur place
	Lundi 03 juin → Samedi 31 août (minuit)	Dimanche 01 septembre → Samedi 28 septembre (18h)	Dimanche 29 septembre
M			
Indiv	20 €	25 €	30 €
Relais	35 €	40 €	45 €
XS			
Indiv	15 €	20 €	25 €
Avenir			
1	3 €	4 €	5 €
2	3 €	4 €	5 €



- **Triathlons XS et M**

La présentation d'un certificat médical mentionnant la **non contre indication à la pratique du triathlon en compétition** est obligatoire (*les concurrents du relais peuvent présenter un certificat médical propre à leur discipline*). Le certificat devra dater de moins d'un an à la date de l'épreuve afin d'être validé.

Pour les licenciés FFTri, la licence FFTri 2019 est acceptée en remplacement du certificat.

Les mineurs participant au triathlon XS devront impérativement présenter une autorisation parentale.

- **Duathlons Avenir 1 & 2**

Autorisation parentale obligatoire (certificat médical facultatif).

Accessibilité des courses :

- **Triathlon XS**

Ouvert aux licenciés et aux non licenciés à partir de la catégorie Benjamin (12-13 ans, nés entre 2006 - 2007).

- **Triathlon M (individuel et relais)**

Ouvert aux licenciés et aux non licenciés à partir de la catégorie Junior (18-19 ans, nés entre 2000 - 2001).

- **Duathlon Avenir 1 (6-9 ans)**

Ouvert aux licenciés et aux non licenciés des catégories Poussin et Mini-Poussin (6-9 ans, nés entre 2010 - 2013).

- **Duathlon Avenir 2 (10-11 ans)**

Ouvert aux licenciés et aux non licenciés de la catégorie Pupille exclusivement (10-11 ans, nés entre 2008 - 2009).

✓ **Retrait des dossards**

L'accueil des concurrents pour le retrait des dossards se fera à côté du restaurant du lac (base de loisirs d'Orthez- Biron).

Les dossards pourront être retirés le jour de l'épreuve à partir de 8h00 pour l'épreuve distance M, 10h30 pour le triathlon distance XS et les duathlons Avenir 1 & 2.

✓ **Informations Générales**

Le respect des bénévoles ainsi que des consignes énoncées lors du briefing d'avant course est obligatoire.

Rappel des principales règles de course par discipline :



- **Natation**

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C,

Le port de la combinaison est interdit si la température de l'eau excède 24°C,

Le port du bonnet de natation est obligatoire, il sera fourni par l'organisation.

- **Cyclisme**

Les parcours vélos seront signalés par des flèches. Les épreuves cyclistes peuvent se faire en VTT et/ou VTC hormis l'épreuve distance M qui sera réalisée uniquement en VTT (les vélos de type cyclo-cross ou gravel sont strictement interdits),

Le port du casque est obligatoire (homologué à coque dure), jugulaire attachée,

Le circuit n'est pas fermé à la circulation, il faut respecter scrupuleusement le code de la route,

La circulation se fait à pieds dans le parc à vélos,

Le dossard est placé dans le dos et ne doit pas être plié,

L'accompagnement par un tiers est interdit,

Un ravitaillement est prévu par l'organisation à mi-parcours (épreuve distance M).

- **Course à pieds**

Les parcours de course à pied seront signalés par des flèches,

Tous les parcours pédestres se feront sur des chemins,

Le dossard est placé devant et ne doit pas être plié,

L'accompagnement par un tiers est interdit,

Un ravitaillement est prévu par l'organisation pendant et à l'arrivée de la course à pied.

✓ **Classements et résultats**

Le chronométrage des épreuves sera réalisé par la société « Pyrénées Chrono »,

Les résultats seront affichés sur place et mis sur le site internet dans les jours suivants la course,

Les récompenses seront attribuées comme suit :

- **Triathlon XS / M (individuel) / Duathlon Avenir 1 & 2**

Les trois premiers athlètes classés au scratch des catégories homme et femme seront récompensés.

- **Triathlon M (relais)**

Les premières équipes des catégories homme, femme et mixte seront récompensées.

La remise des prix aura lieu à partir de 13h00 pour le triathlon distance M et à partir de 16h30 pour le triathlon distance XS.

✓ **Abandon**

En cas d'abandon, l'athlète doit remettre son dossard à un membre de l'organisation.

✓ **Dispositions particulières**

Conditions de remboursement en cas d'annulation :

- 100% sur présentation d'un certificat médical,
- dans tous les autres cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Note : toute annulation après le **22 septembre 2019** sera impossible quel qu'en soit le motif.



L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte ou de vol d'objet y compris dans le parc à vélos.

L'organisation se réserve le droit de modifier, de transformer ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, et notamment en fonction des conditions météorologiques.

Un chèque de 50€ sera demandé au concurrent en cas de perte ou de détérioration de la puce de chronométrage.

✓ **Retrait de matériel**

A la fin des épreuves, chaque concurrent devra présenter son dossard pour retirer son matériel de l'aire de transition (dossard en accord avec le numéro apposé sur le vélo).

✓ **Droit à l'image**

Chaque concurrent accepte d'être photographié et filmé sur l'épreuve et que ces photos ou vidéos soient diffusées et accessibles sur internet et dans la presse.

